

# Workshop 1

Les grandes lignes du secteur public en Wallonie et en  
Fédération Wallonie-Bruxelles

**Julien Voyeux**, premier auditeur-réviseur - Cour des Comptes

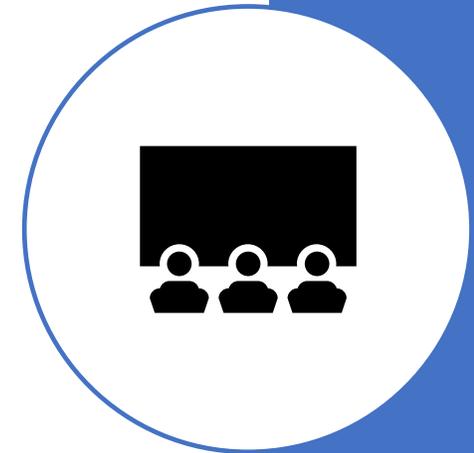
**Muriel Belleflamme**, premier auditeur-réviseur - Cour des Comptes

**Michaël Van den Kerkhove**, expert dirigeant Cellule d'informations  
financières Wallonie

**Marc Focroulle**, Commissaire du Gouvernement auprès des  
organismes d'intérêt public de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Modérateurs :

**Jean Nicolet** et **Céline Arnaud**, réviseurs d'entreprises



# 1. Présentation de la Cour des comptes

**Julien Voyeux**, premier auditeur-réviseur - Cour des Comptes

**Muriel Belleflamme**, premier auditeur-réviseur - Cour des Comptes



# Cour des comptes



## Les grandes lignes du secteur public en Région wallonne



**Journée du secteur public**

5 décembre 2023

# Plan de la présentation

1

État de la situation du contrôle externe

2

Tenue de la comptabilité et contrôle interne  
budgétaire et comptable

**État de la situation du contrôle  
externe existant**



# DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (tel que modifié par le décret du 17 décembre 2015)

- Arrêté du gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire des services du gouvernement wallon, des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales, des organismes et du service du médiateur et de la commission wallonne pour l'énergie en Région wallonne
- Arrêté du gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget, aux comptabilités budgétaire et générale ainsi qu'au rapportage des unités d'administration publique wallonnes
- Arrêté du gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant organisation de la structure et de la justification du budget des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales et des organismes en Région wallonne
- **Spécifique à l'AVIQ** : Arrêté du gouvernement wallon du 11 avril 2019 portant organisation de mesures budgétaires et comptables diverses, des contrôle et audit internes budgétaires et comptables, du contrôle administratif et budgétaire et de la structure budgétaire de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles.

# DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE



## S13 - Administrations publiques

Contenu détaillé par « Liste administrations publiques » disponible sur le site de l'[Institut des comptes nationaux](https://inr-icn.fgov.be/sites/default/files/list_public_units_october_2023_0.xlsx)

[https://inr-icn.fgov.be/sites/default/files/list\\_public\\_units\\_october\\_2023\\_0.xlsx](https://inr-icn.fgov.be/sites/default/files/list_public_units_october_2023_0.xlsx)

- S1311 - Administration centrale
- S1312 - Administrations d'États fédérés
- S1313 - Administrations locales
- S1314 - Administrations de sécurité sociale

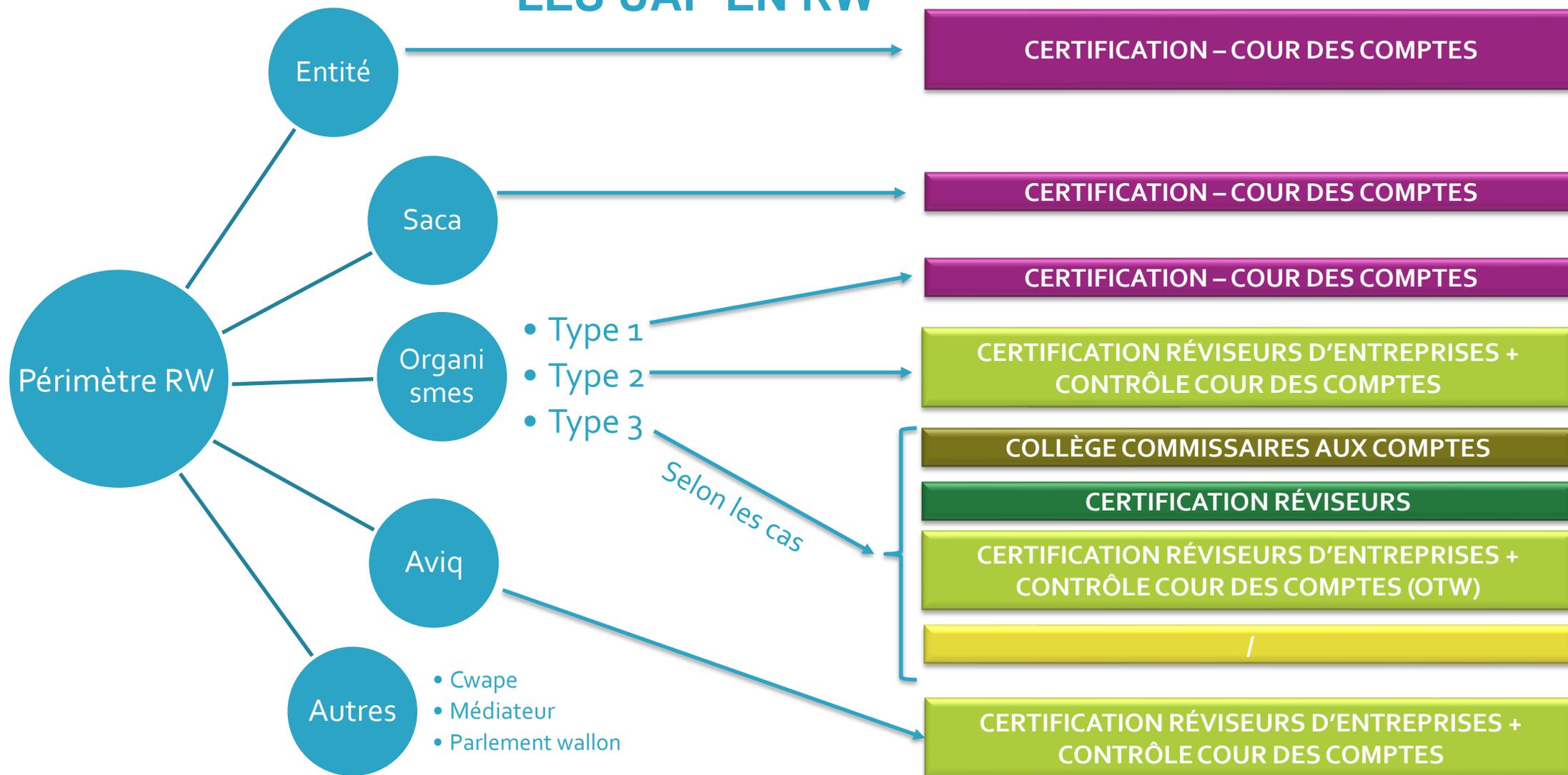


# CLASSEMENT DES UAP

- Les UAP reprises dans la liste des unités du secteur des administrations publiques sont classées en différentes catégories par le décret du 15 décembre 2011
- Le classement détermine les dispositions auxquelles ces UAP seront soumises ainsi que le contrôle externe exercé sur celles-ci par la Cour des comptes

**Remarque** : Liste et classement des UAP adaptés dans le cadre du vote du budget (dispositif du budget général des dépenses) => Liste évolutive

# SITUATION ACTUELLE EN TERMES DE CONTRÔLE EXTERNE SUR LES UAP EN RW



# Tenue de la comptabilité et contrôle interne budgétaire et comptable

# OPINION SUR LES COMPTES 2022 DES UAP SOUMISES À LA CERTIFICATION DE LA COUR DES COMPTES

Dénomination de l'organisme	Année du compte	Opinion
<b>SPW, cabinets et services y assimilés</b>		
Entité	2022	Défavorable
<b>Saca</b>		
Agence wallonne de l'air et du climat (Awac)	2022	Sans réserve
Agence wallonne du patrimoine (Awap)	2022	Sans réserve
Organisme payeur de Wallonie (OPW)	2022	Comptes non transmis
<b>Organismes de type 1</b>		
Centre wallon de recherches agronomiques (Craw)	2022	Sans réserve
Fonds pour le désendettement de la Wallonie	2022	Sans réserve
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps)	2022	Sans réserve
Commissariat général au tourisme (CGT)	2022	Avec réserves
Centre régional d'aide aux communes (Crac)	2022	Avec réserves
Institut scientifique de service public (Issep)	2022	Avec réserves
Fonds wallon des calamités naturelles (FWCN)	2022	Avec réserves
Wallonie-Bruxelles international (WBI)	2021	Comptes non transmis
	2022	Comptes non transmis

35<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule I<sup>er</sup>

35<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule II :

- 5 comptes certifiés sans réserve
- 4 comptes certifiés avec réserves
- 2 comptes non clôturés

<https://www.ccrek.be/FR/Publications/RegionWallonne.html>



# ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DÉCRÉTALES ET RÉGLEMENTAIRES AU SEIN DES UAP (CERTIFIÉES OU CONTRÔLÉES PAR LA COUR DES COMPTES) :

Résultats publiés au 35<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – **Fascicule II**

## Deux points d'attention :

- Mesures de contrôle interne
- Tenue des comptabilités économique et budgétaire

# MESURES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE (1/3)

	Réalisé	Partiellement en cours	Pas d'action ou action inadaptée
<b>Séparation des fonctions</b>			
Désignation des acteurs	10	7	0
Séparation des fonctions adéquates et/ou conformes aux dispositions du décret et à ses arrêtés d'exécution	11	6	0
Mise en place de mesures visant à éviter les fraudes et les doubles paiements	11	4	2

## Conclusions :

- La plupart des UAP ont désigné l'ensemble des acteurs.
- Toutes les UAP ne disposent pas encore d'une séparation des fonctions adéquate et/ou conforme aux dispositions du décret et à ses arrêtés d'exécution.
- La plupart des UAP utilisent des systèmes de paiement qui permettent des virements manuels. Double signature électronique en matière de paiement et sécurisation des accès au système comptable ne sont pas toujours mises en place par l'ensemble des UAP => augmentation du risque de fraude.

# MESURES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE (2/3)

	Réalisé	Partiellement en cours	Pas d'action ou action inadaptée
<b>Sécurisation des actifs</b>			
Inventaire physique annuel exhaustif	9	7	
Réconciliation inventaires physique et comptable	7	5	4

## Conclusions

- Toutes les UAP ne disposent pas encore d'un inventaire physique exhaustif => Difficultés principalement dues au fait que cet inventaire est établi a posteriori.
- Si présence d'un inventaire physique, celui-ci n'est pas toujours réconcilié avec l'inventaire comptable.

# MESURES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE (3/3)

	Réalisé	Partiellement en cours	Pas d'action ou action inadaptée
<b>Divers</b>			
Formalisation des procédures	13	4	0
Tenue d'un dossier permanent	15	2	0
Mise en place d'un système de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques	10	6	1
Existence d'un audit interne indépendant	6	10	1

## Conclusions

- La plupart des UAP disposent :
  - de procédures écrites formalisées en matière comptable et budgétaire ;
  - d'un dossier permanent à disposition des divers intervenants du contrôle et de l'audit.
- La plupart des UAP ne disposent pas encore d'un audit interne indépendant.
- La mise en place d'un système de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques a été réalisée ou est en cours de réalisation.

## MESURES EN MATIÈRE DE TENUE DE LA COMPTABILITÉ (1/2)

	Réalisé	Partiellement en cours	Pas d'action ou action inadaptée
<b>Complétude du compte général</b>			
Bilan et compte de résultats	16	1	0
Compte d'exécution du budget	14	1	2
Annexe reprenant l'ensemble des éléments requis	13	4	0

### Conclusions

La plupart des UAP disposent d'un compte général complet. Toutefois, pour deux d'entre elles, le compte d'exécution du budget est manquant et pour quatre d'entre elles, l'annexe ne comporte pas l'ensemble des informations requises par le décret.

# MESURES EN MATIÈRE DE TENUE DE LA COMPTABILITÉ (2/2)

	Réalisé	Partiellement en cours	Pas d'action ou action inadaptée
<b>Divers</b>			
Comptabilité budgétaire intégrée à la comptabilité générale	13	1	3
Comptabilité des engagements	10	5	2
Règles d'évaluation approuvées	13	2	2
Respect du critère d'imputation des droits constatés	5	7	5
Existence de dépassements de crédits	7	0	10

## Conclusions

- La plupart des UAP disposent de règles d'évaluation dument approuvées par l'autorité compétente.
- De nombreuses UAP ne respectent pas encore strictement le critère d'imputation du droit constaté.  
*Plus spécifiquement, en matière de tenue d'une comptabilité budgétaire :*
- La plupart des UAP disposent d'une comptabilité budgétaire intégrée à la comptabilité générale.
- La tenue d'une comptabilité des engagements n'est pas encore en place au sein de l'ensemble des UAP.
- De nombreuses UAP présentent des dépassements de crédits.

# MESURES EN MATIÈRE DE TENUE DE LA COMPTABILITÉ (1/2)

	Réalisé	Partiellement en cours	Sans objet
<b>Contrôle externe</b>			
Certification du compte général par un réviseur d'entreprises	4	6	7

## Conclusions

Pour les 6 UAP sur 10 concernées par l'obligation de certification des comptes par un réviseur d'entreprises, le rapport de certification ne porte pas sur le compte d'exécution du budget mais uniquement sur le bilan et le compte de résultats.



Cour des comptes



# Les grandes lignes du secteur public en Communauté française



**Journée du secteur public**

5 décembre 2023



## Plan de la présentation

1

État de la situation du contrôle externe

2

Tenue de la comptabilité et contrôle interne  
budgétaire et comptable



**État de la situation du contrôle  
externe existant**

# DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE



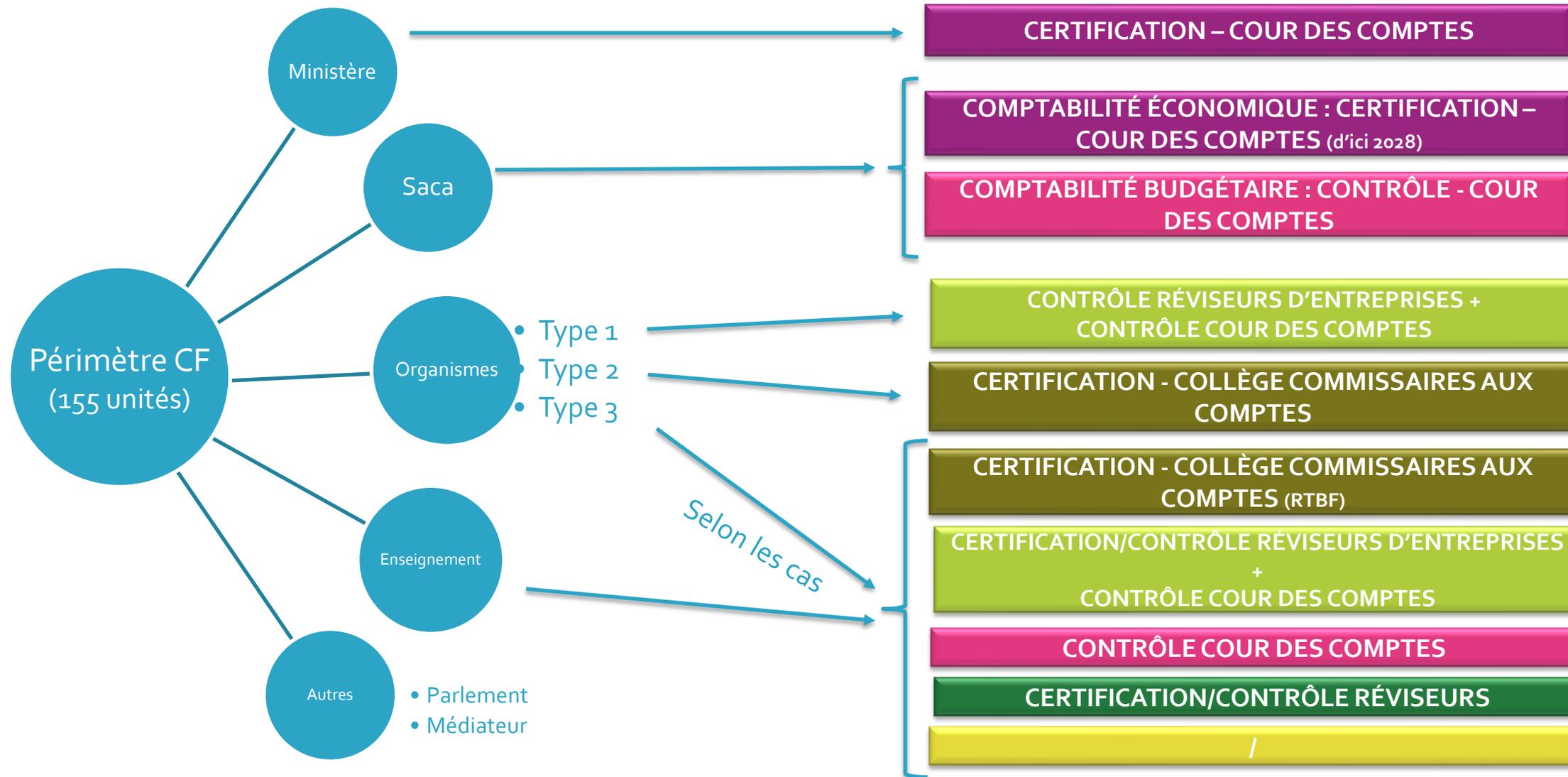
## S13 - Administrations publiques

Contenu détaillé par « Liste administrations publiques » disponible sur le site de l'[Institut des comptes nationaux](https://inr-icn.fgov.be/sites/default/files/list_public_units_october_2023_0.xlsx)

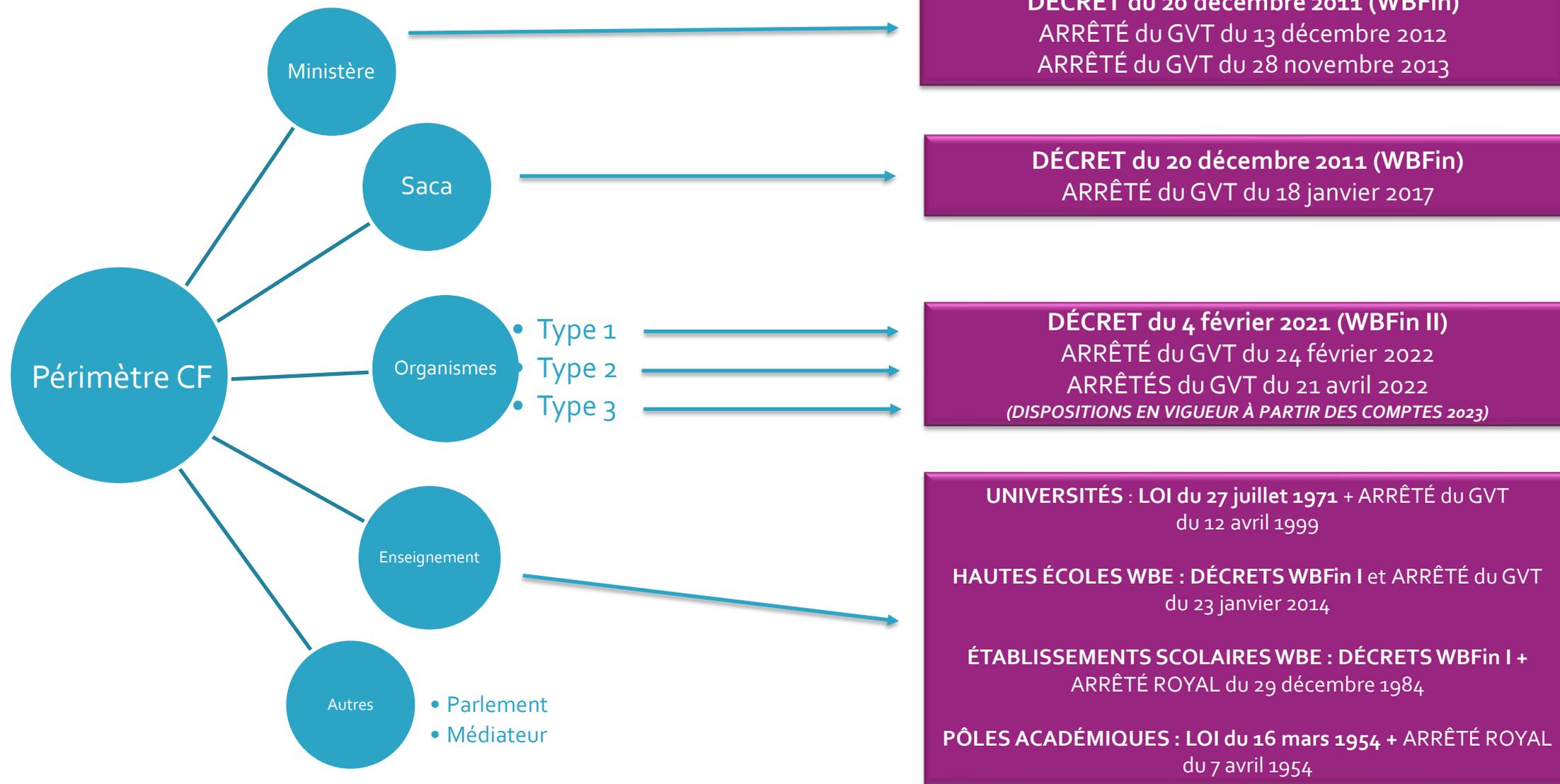
[https://inr-icn.fgov.be/sites/default/files/list\\_public\\_units\\_october\\_2023\\_0.xlsx](https://inr-icn.fgov.be/sites/default/files/list_public_units_october_2023_0.xlsx)

- S1311 - Administration centrale
- S1312 - Administrations d'États fédérés
- S1313 - Administrations locales
- S1314 - Administrations de sécurité sociale

# SITUATION ACTUELLE EN TERMES DE CONTRÔLE EXTERNE SUR LES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE



# DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES (COMPTABILITÉ PUBLIQUE)





# Tenue de la comptabilité et contrôle interne budgétaire et comptable



## PÉRIMÈTRE - Tenue de la comptabilité et contrôle interne budgétaire et comptable

- ❑ Les observations et recommandations de la Cour des comptes sont publiées chaque année sur son site internet : [www.ccrek.be](http://www.ccrek.be)
  
- ❑ Le 35<sup>e</sup> Cahier d'observations se compose de deux fascicules :
  - Fascicule I = présentation de la **certification** du compte général du **ministère**
  - Fascicule II = résultats des **contrôles financiers** des **OAP** de type 1 et 2, **saca, seca** et **universités**, **commentaires** sur le **solde de financement** et la **dette** et articles spécifiques (principalement **audits thématiques**)

# MINISTÈRE – Chiffres clés et opinion



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

<b>Compte de résultats</b>	
Produits	€ 17,21 mia
Charges	€ 18,51 mia
<hr/>	
Résultat	€ -1,30 mia

<b>Bilan</b>	
	€ 11,85 mia
<hr/>	
Hors bilan	€ 11,98 mia

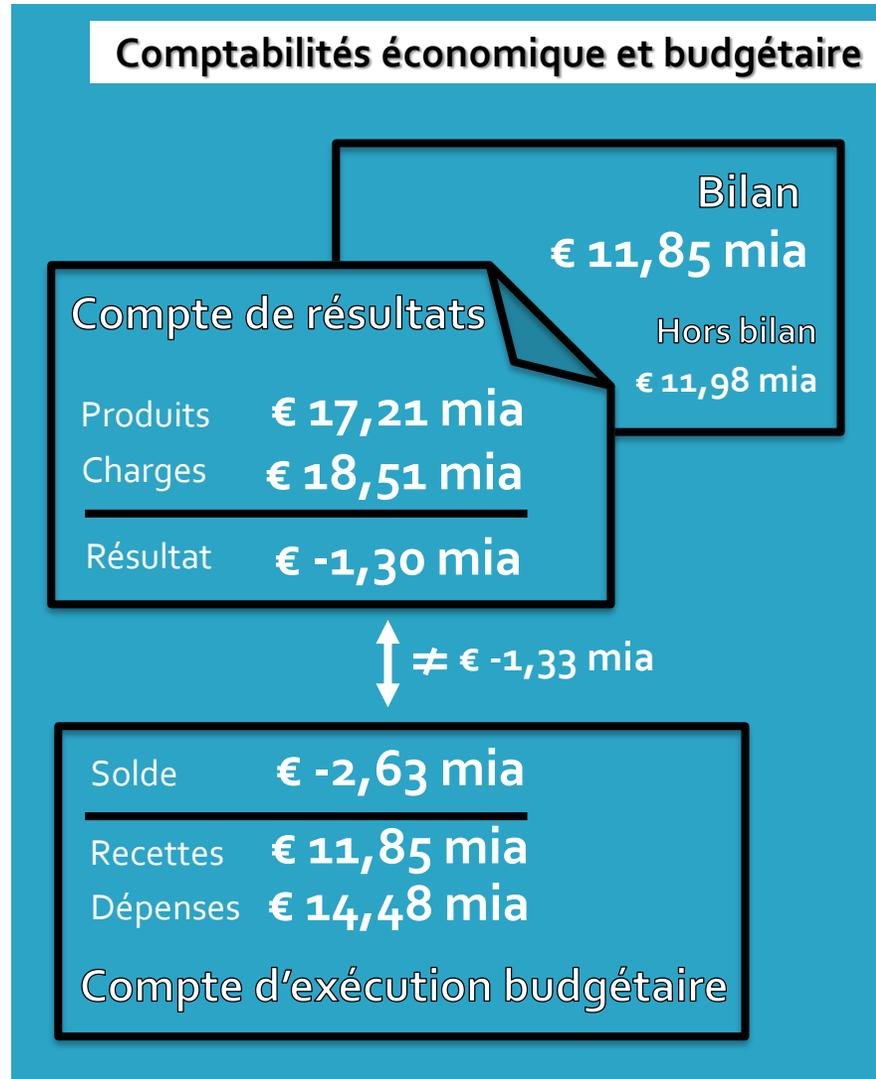
<b>Compte d'exécution budgétaire</b>	
Recettes	€ 11,85 mia
Dépenses	€ 14,48 mia
<hr/>	
Solde	€ -2,63 mia
Section particulière	4,05 mia



Cour des comptes

**Opinion défavorable** : le compte général de l'entité ne donne pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2022 et des résultats de l'exercice 2022

# MINISTÈRE - Principales observations



Liste des terrains et bâtiments



Maîtrise des opérations comptables par l'Agence de la dette



Opérations réalisées en dehors de SAP



Exhaustivité des rubriques comptables



Contrôle interne budgétaire et comptable



Principes comptables et budgétaires



Cycle du personnel Enseignement



Encours des engagements

# SACA – Tenue de la comptabilité et contrôle interne budgétaire et comptable

## Tenue de la comptabilité

- Non-respect du principe de droit constaté
- Erreurs de césure et de classification

## Sauvegarde des actifs

- Inventaire physique annuel incomplet (9/14)
- Absence de réconciliation de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable (10/14)

## Séparation de fonctions et désignation des acteurs financiers

- Acteurs financiers désignés
- Organisation d'une séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable-trésorier

## Divers

- Règles d'évaluation parfois absentes (3/14)
- Existence des procédures budgétaires et comptables écrites (11/14)
- Mise en œuvre partielle d'un contrôle interne répondant aux objectifs du décret

# ORGANISMES ADMINISTRATIFS PUBLICS (I) - Généralités

**Référentiel comptable** applicable jusqu'aux comptes **2022** :

1. Loi du 16 mars 1954
2. Certaines dispositions WBFin II : rapportage SEC, remboursement des réserves disponibles et centralisation de la trésorerie auprès du caissier.

**Référentiel comptable** applicable à partir des comptes **2023** = **WBFin II**, qui s'applique selon le calendrier suivant :

- En **2022**, il a encadré l'**élaboration** des budgets 2023
- En **2023**, il s'applique à l'**exécution** des budgets 2023 et à la tenue de la comptabilité
- En **2024**, il s'appliquera à la **reddition** des comptes de l'exercice 2023

**Certification** des comptes 2023 **de l'Etnic** par la Cour des comptes



La portée de la mission des commissaires aux comptes est étendue : **le compte rendu SEC annuel devra dorénavant être certifié** (cf. article 41, §5, de l'arrêté du Gvt du 21 avril 2022)

## ORGANISMES ADMINISTRATIFS PUBLICS (II) – OAP de type 1 et 2

	Tenue de la comptabilité	Contrôle interne budgétaire et comptable
Etnic	Mission de contrôle -> pas d'opinion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de la comptabilité, processus d'élaboration des budgets et leur sous-exécution, gestion des actifs informatiques et encadrement des refacturations effectuées à certains de ses bénéficiaires</li> </ul>
Ares	Sans réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inventaires réalisés sont incomplets</li> <li>• Les rôles et accès donnés aux utilisateurs du logiciel comptable ne permettent pas d'assurer le respect du principe de séparation des fonctions</li> <li>• Le principe de comptabilisation simultanée en comptabilité générale et budgétaire n'est pas garanti</li> </ul>
Fonds Écureuil		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La séparation entre les fonctions de gestion et de comptabilisation ainsi que la supervision des enregistrements comptables ne sont pas assurées</li> </ul>
IFPC		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus d'inventaire gagnerait à être formalisé</li> </ul>
ONE		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines tâches clés/procédures gagneraient à être formalisées : élaboration des estimations budgétaires, contrôle de l'octroi et de l'utilisation des subventions, description des tâches et répartition des fonctions au sein des services</li> </ul>
WBE		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles réconcilié avec l'inventaire comptable.</li> </ul>

# ORGANISMES LIÉS À L'ENSEIGNEMENT (I) - Universités

**Référentiel** budgétaire et comptable **ancien** (*loi 27 juillet 1971 et AGVT du 12 avril 1999*) :

- Absence de comptabilité budgétaire basée sur les notions de crédits d'engagement et de liquidation
- Il déroge aux principes comptables généralement admis

Pour les universités contrôlées, les comptes de sections ( $\approx$  **comptabilité analytique**) comportaient des **erreurs** importantes. En conséquence :

- Les informations ne peuvent pas être utilisées à des fins d'analyse
- Le contrôle du respect des dispositions du cadre réglementaire est rendu compliqué voire impossible (ex: ratio frais de personnel / recettes)

## ORGANISMES LIÉS À L'ENSEIGNEMENT (I) – Hautes Écoles WBE

### Tenue de la comptabilité

- Comptes d'exécution budgétaire absents
- Irréversibilité des écritures non garantie

### Sauvegarde des actifs

- Absence d'inventaire physique annuel
- Absence de réconciliation de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable

### Séparation de fonctions et désignation des acteurs financiers

- Acteurs financiers partiellement désignés (3/5)
- Organisation d'une séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable-trésorier

### Divers

- Règles d'évaluation absentes
- Procédures budgétaires et comptables partiellement ou non écrites
- Mise en œuvre partielle d'un contrôle interne répondant aux objectifs du décret
- Absence d'un audit interne

## 2. Présentation de la CIF

**Michaël Van den Kerkhove**, expert dirigeant Cellule d'informations financières  
Wallonie

# Le reporting SEC en Wallonie

IRE - IBR

Journée du Secteur public – Dag van de Overheidssector

BRUXELLES – 05/12/2023

# Agenda

Le cadre

Les comptes des administrations publiques

Le périmètre wallon

Les données collectées

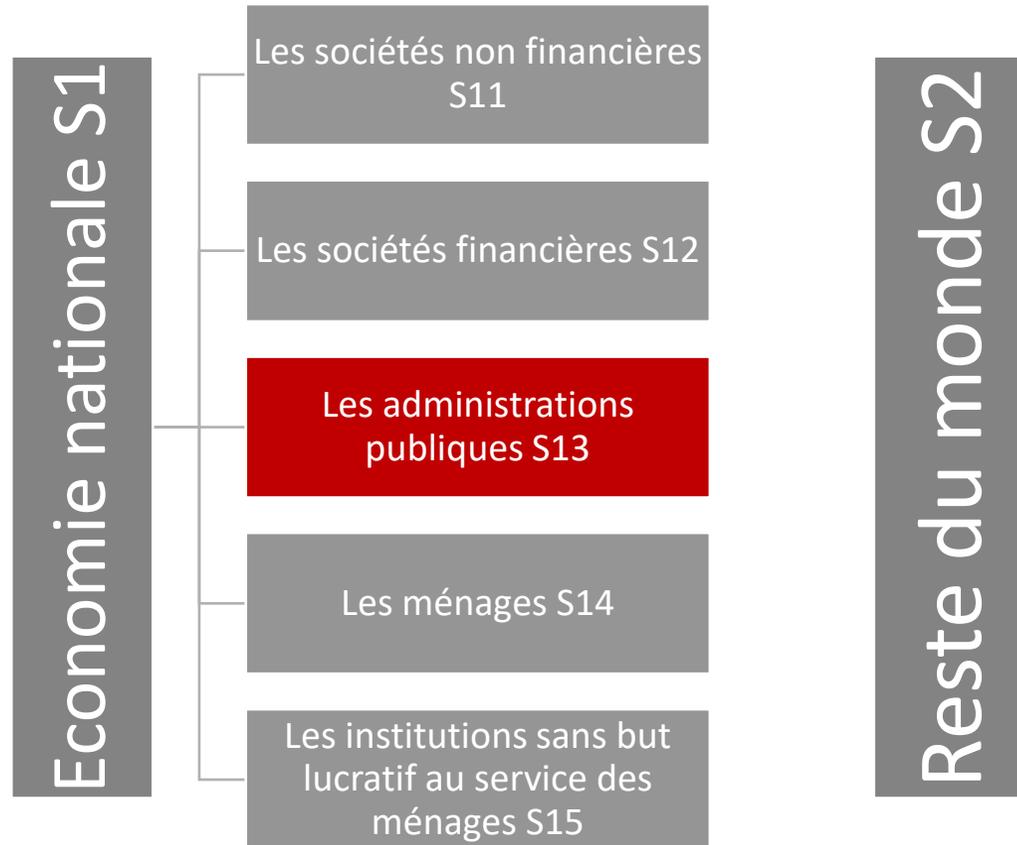
Le processus

# Le cadre

- **Pacte de Stabilité et de Croissance** de l'Union européenne
  - Déficit limité à 3% du Produit Intérieur Brut
  - Dette publique limitée à 60% du Produit Intérieur Brut
- Les deux concepts sont définis par le Règlement (CE) No 479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du **protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs** annexé au traité instituant la Communauté européenne
  - Le **déficit** correspond au besoin ou à la **capacité de financement B.9** au sens du **SEC 2010** des administrations publiques (S.13)
  - La **dette publique** correspond la valeur nominale de tous les **engagements bruts en cours à la fin de l'année** du secteur «administrations publiques» (S.13), à l'exception des engagements dont les actifs financiers correspondants sont détenus par le secteur «administrations publiques» (S.13).
  - La dette publique est constituée des engagements des administrations publiques dans les catégories suivantes:
    - numéraire et dépôts (AF.2),
    - titres de créance (AF.3) et
    - crédits (AF.4), selon les définitions du **SEC 2010**.
- **Le SEC 2010 = Système Européen des Comptes nationaux et régionaux**
  - Règlement (UE) n° 549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne (SEC 2010)
  - En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014

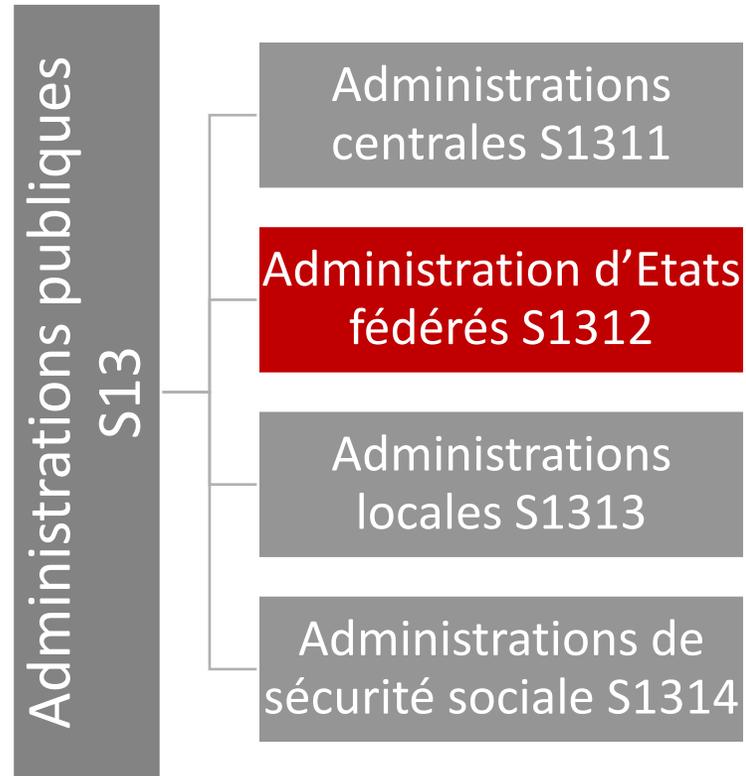
# Les comptes des administrations publiques

- Enregistrement des flux entre les secteurs de l'économie nationale



# Les comptes des administrations publiques

- Le secteur des administrations publiques



# Les comptes des administrations publiques

- Etablis par l'Institut des Comptes Nationaux
- Sur base des données du **regroupement économique** communiquées par les différents niveaux de pouvoirs selon la **classification économique des recettes et des dépenses**
- Transmis à la Commission (**Eurostat**) deux fois par an
  - Avant le 1<sup>er</sup> avril
  - Avant le 1<sup>er</sup> octobre
- Chaque niveau de pouvoir désigne un **spoc** ou **single point of contact** à l'égard de l'ICN
- Pour la **Wallonie**, le spoc est la **Cellule d'Informations financières du Gouvernement wallon**

# Le périmètre wallon

Services d'administration générale (SPW + Cabinets et assimilés)

Parlement, Médiateur, CWAPE

AViQ

Entreprises régionales (pm)

Services Administratifs à Comptabilité Autonome (SACA)

Organismes

- Type 1
- Type 2
- Type 3 (PM de droit public, sociétés, associations)

# Les données collectées

1. Les **budgets**
2. Les **exécutions** budgétaires
  - a) Mensuelles
  - b) Trimestrielles
  - c) Estimées à fin d'année (préfiguration)
  - d) Annuelles
3. Les **engagements bruts** nécessaires au calcul de la dette publique
  - a) AF.2 – Numéraire et dépôts
  - b) AF3 – Titres de créances (actif et passif)
  - c) AF4 – Crédits (actif & passif)
4. Les **autres informations patrimoniales**
  - a) AF.5 – Actions (transactions de l'année)
  - b) AF.7 – Produits dérivés
  - c) AF8 – Crédits et dettes commerciales
  - d) Les garanties octroyées
  - e) PPP, ESCO, concession
  - f) Cessions et acquisitions d'actifs > 1 M€
  - g) Participations et mandats au sein d'asbl

# Les données collectées

- **Rapportages spécifiques**
  - Suivi budgétaire du Plan de Relance de la Wallonie
  - COVID
  - Suivi budgétaire du Plan de Sortie de la Pauvreté
  - Mise en œuvre des leviers d'action du budget base zéro
  - Situation de trésorerie

# Le processus

- Etablissement et diffusion d'un calendrier de rapportage par la CIF
  - Pour les données budgétaires (prévision et exécution), un modèle unique conforme à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant organisation de la structure et de la justification du budget des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales et des organismes en Région wallonne
  - Pour les autres reportages, des modèles établis par l'ICN
- La CIF collecte les données des UAP relatives au RE et les agrège
- Le résultat agrégé est communiqué au Département du Budget et de la Trésorerie du SPW qui consolide avec les données des services d'administration générale
- Les données consolidées sont transmises à la Base documentaire générale (SPF BOSA) puis à l'ICN
- Les reportages BBX sont centralisés par le spoc qui les transmet à l'ICN
- L'ICN échange avec les différents niveaux de pouvoirs via les spoc notamment pour établir les corrections SEC à apporter aux données du regroupement économiques

**Merci pour votre attention**  
Dank u voor uw aandacht

# 3. Le rôle des commissaires du gouvernement

**Marc Focroulle**, Commissaire du Gouvernement auprès des organismes d'intérêt public de la Fédération Wallonie-Bruxelles



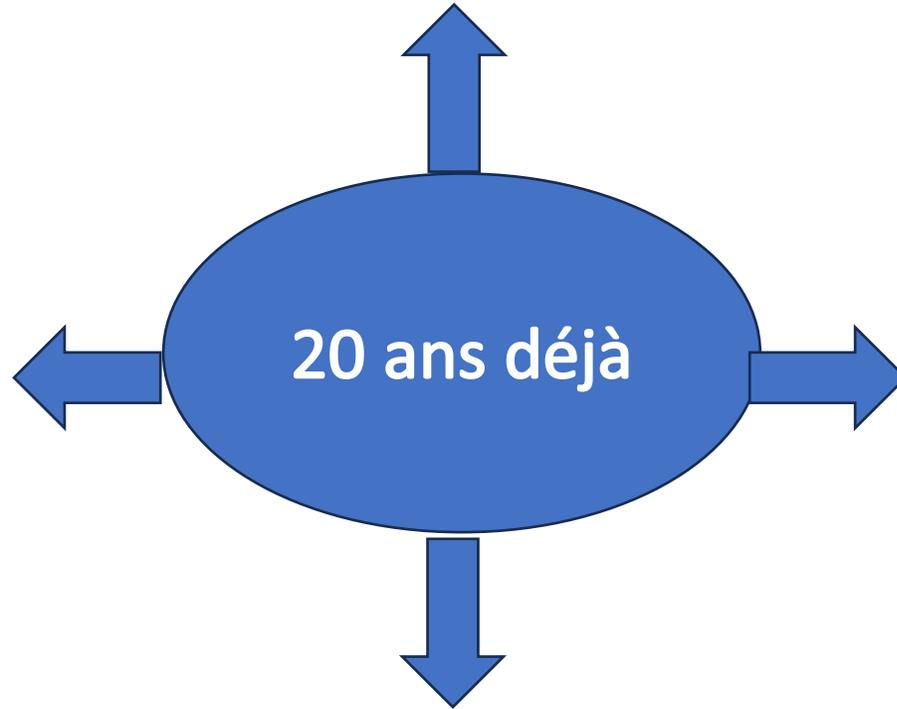
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

# Le CICG

2003 : la Transparence via un contrôle externe des OIP

Philosophie d'action :

- Contrôle "en amont"
- Collégialité des contrôles



Missions de Contrôle :

- Légalité (MP)
- Budget
- Intérêt général

Le futur : la Gouvernance

Vote au PCF le 4 octobre 2023